

COMMUNE DE MAGNÉ
Délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,
ET LE VINGT MARS A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR
Sébastien BILLAUD, MAIRE.

Date de la convocation : **16 MARS 2026**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BILLAUD Sébastien, DUFORESTEL Pascal, ALLEIN Aurélie, MECHINEAU David, LABORDERIE Coralie, LE BORGNE Laurent, GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère, CAILLEAUD Cyril, CATROS_ANDREU Christelle, FONTAINE NAPIORKOWSKI Denis, GUILBOT Bernard, HUPÉ David, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, LORTION Martial, PALANCADE Brigitte, PATEJ Laurence, RENAUD Sébastien, XHAARD Florence, DORAY Gérard, GOYAULT Sandrine, TROMAS Catherine

Etaient excusé et représenté : FICHET Eric à DORAY Gérard,

Etait excusé et non représenté :

Etait Absent :

Secrétaire de séance : GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère

Réf. : 2026_03_18

Objet : Désignation d'un délégué « collège des élus » du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 1 représentant au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Il précise que qu'au vu des statuts de l'association, un agent sera aussi délégué au sein du « collège des agents ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide, à **l'UNANIMITÉ DES VOTANTS (4 ABSTENTIONS : DORAY Gérard, GOYAULT Sandrine, FICHET Eric, TROMAS Catherine)**, de :

- **DESIGNER** :
 - **Madame Bérangère GUILBAUD-RIGONDAUD**
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente,

Fait et délibéré,

A Magné, le 20 mars 2026, au registre sont les signatures

Le Maire,
Sébastien BILLAUD

La secrétaire,
GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère